MAINTENIR À JOUR UNE LISTE PRÉCISE DES MÉDICAMENTS LORS DE TRANSITIONS DE SOINS

FICHE SYNTHÈSE POR

Énoncé de la POR

L'équipe suit la procédure organisationnelle du bilan comparatif des médicaments afin de maintenir à jour la liste précise des médicaments lors des points de transitions de soins.

1er test de conformité de la POR

L'équipe suit la procédure organisationnelle pour obtenir le meilleur schéma thérapeutique possible (MSTP) lors des points de transitions de soins.

Comment s'y conformer

- Prendre connaissance de la Politique relative à la réalisation du bilan comparatif des médicaments et de la Procédure générique pour réaliser un Bilan comparatif des médicaments (BCM) ainsi que des modalités d'application particulières de son secteur (voir registre des secteurs visés par le MSTP-BCM) ;
- Diffuser et expliquer la politique et la procédure à l'équipe de soins ;
- S'assurer que le MSTP est effectué lorsque requis selon les procédures ou modalités d'application du secteur. Le MSTP doit être signé et daté par le professionnel qui l'a effectué et doit être disponible au dossier de l'usager pour consultation par les autres prestataires de soins ;
- S'assurer que le MSTP ait été fait à partir de minimalement deux sources d'informations fiables et à jour. Privilégier l'entrevue avec l'usager si possible. Autres sources d'information possibles : Le dossier de santé Québec du patient, la liste des médicaments de la pharmacie communautaire ou les médicaments apportés par l'usager ;
- S'assurer que les renseignements sur les médicaments et produits pris par l'usager mais non prescrits sont consignés au MSTP ou sur l'Autoquestionnaire DT6302 : Les médicaments en vente libre, le cannabis à des fins médicales, les suppléments, les vitamines, tous les remèdes traditionnels ou complémentaires ou à base de plantes médicinales, les échantillons reçus et les médicaments de recherche ;
- S'assurer que les allergies et réactions indésirables aux médicaments sont documentées sur le MSTP ou l'Autoquestionnaire (médicament en cause et type de réaction associée) ;
- Faire un rappel aux équipes de l'importance de transmettre les informations pertinentes aux usagers et à leurs proches aidant et de consigner au dossier les informations données.

2e test de conformité de la POR

L'équipe suit la procédure organisationnelle pour résoudre les divergences entre les médicaments lors des transitions de soins en temps opportun.

Comment s'y conformer

- Comparer le MSTP à ce qui a été récemment prescrit ou à ce qui est prévu de faire ;
- S'assurer que les divergences entre les médicaments réellement pris par l'usager et la liste utilisée sont identifiées et documentées par un membre au sein de l'équipe ayant les compétences pour le faire, selon les modalités d'application particulières à chacun des secteurs ;
- Vérifier que les divergences identifiées sont documentées et communiquées au prescripteur de l'ordonnance; celui-ci doit résoudre les divergences conformément à la procédure organisationnelle ;
- S'assurer que la résolution des divergences est documentée sur le MSTP ou au dossier de l'usager par le prescripteur. La résolution doit être clairement documentée et consignée au dossier de l'usager afin d'informer tous les autres prestataires de soins; cette documentation prend souvent la forme d'une prescription ;
- Faire un rappel aux équipes de l'importance de transmettre les informations pertinentes aux usagers et à leurs proches aidants quant aux changements apportés à leur médication et de consigner au dossier les informations données.

MAINTENIR À JOUR UNE LISTE PRÉCISE DES MÉDICAMENTS LORS DE TRANSITIONS DE SOINS

3e test de conformité de la POR

L'équipe suit la procédure organisationnelle pour déclarer les incidents qui causent ou auraient pu causer préjudice à un usager lié à la tenue d'une liste précise des médicaments lors des points de transitions de soins comme incidents et accidents survenus lors de la prestation des soins et services.

Comment s'y conformer

- Déclarer tout incident pouvant être lié au maintien d'une liste précise de médicaments lors des transitions de soins et comprennent les cas où le MSTP ou le BCM n'est pas effectué, est effectué de façon incorrecte ou n'est pas effectué en temps opportun ;
- Effectuer la déclaration d'un incident survenu avec un médicament selon la procédure en vigueur au CISSS des Laurentides ;
- Effectuer les analyses sommaires des déclarations AH-223 selon la Politique relative à la gestion des événements indésirables ;
- Assurer les suivis nécessaires des mesures de préventions ou correctives mises en place.

4e test de conformité de la POR

L'équipe participe à des activités d'apprentissage continues sur la procédure du bilan comparatif des médicaments afin de maintenir une liste précise des médicaments lors des transitions de soins.

Comment s'y conformer

Formation générale pour tous :

Bilan comparatif des médicaments - BCM : **ENA2729**

Formations en soins infirmiers :

Urgence, soins de courte durée et cliniques externes :
Vidéo :
http://cissslaurentides.intranet.reg15.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/cisss_laurentides/Portail_clinique/Dossiers/Formation_BCm_2024.pdf

Hébergement :
Vidéo - Les étapes 1 à 3 du processus BCM en hébergement de longue durée disponible sur l'ENA (16574)

Formations pour les médecins :

Formation BCM à l'admission (usagers à l'admission) sur l'ENA (18481)

Urgence, soins de courte durée et cliniques externes :
Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=EOoQ3-9qJyA

Hébergement :

Vidéo - BCM en hébergement volet médical disponible sur l'ENA (16577)

Fiches supplémentaires :

Fiche de transfert des connaissances et Fiche qualité BCM en trois étapes

MAINTENIR À JOUR UNE LISTE PRÉCISE DES MÉDICAMENTS LORS DE TRANSITIONS DE SOINS

5e test de conformité de la POR

L'équipe participe à des activités visant à améliorer la procédure du bilan comparatif des médicaments afin de maintenir à jour une liste précise des médicaments lors des transitions de soins, dans le cadre du plan intégré d'amélioration de la qualité de l'établissement.

Comment s'y conformer

Afin d'évaluer le niveau de conformité de la POR Liste de médicament on doit :

- Effectuer des audits selon la programmation du Programme d'audit du CISSS ;
- Analyser et diffuser les résultats obtenus ;
- Réaliser un plan d'action, au besoin, selon les résultats obtenus ;
- S'assurer de cartographier ses propres secteurs quant à l'application du MSTP ou BCM ;
- Échanger avec les équipes pour trouver des pistes d'amélioration.

L'analyse des incidents et accidents liés à la tenue à jour d'une liste précise des médicaments lors des transitions de soins peut également contribuer à l'amélioration de la procédure du bilan comparatif. La rétroaction à l'équipe des résultats des audits et de l'analyse des rapports d'incident doit être effectuée régulièrement.

Page intranet

Pour en savoir plus sur la politique, les processus, les modalités d'application, les formations, etc. concernant le BCM vous pouvez vous rendre sur la page intranet de la pharmacie, plus précisément à la section «Bilan comparatif des médicaments».

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la pharmacie à l'adresse suivante : pharmacie.agrement.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Bilan comparatif des médicaments (BCM)

Pour savoir comment appliquer la POR dans votre direction, nous vous invitons à communiquer avec votre répondant qualité.

Personnes ressources de la POR

NOM DE LA LEADER-EXPERTE	ANNIE FINLAY	|	DSP
NOM DE LA CONSEILLÈRE	ISABELLE TRÉPANIER	|	DQEPE